

FORMATION PROFESSIONNELLE

LA DÉFINITION DE L'ACTION DE FORMATION, LA QUESTION DES OBSERVATOIRES, L'ACCOMPAGNEMENT, L'ÉVALUATION

La CGT rappelle qu'elle a mis sur la table, la semaine dernière, un texte proposant une nouvelle définition de l'action de formation et qu'elle entend qu'elle soit discutée à cette séance. Ce qui est accepté.

Si nous avons redéfini l'action de formation dans le thème précédent (qualité – certification – évaluation) c'est bien par ce que, pour la CGT, la qualité de la formation ne peut être déterminée qu'au terme d'une évaluation menant à l'obtention d'un certificat formalisant la validation d'un titre, diplôme voire d'une habilitation ou certification professionnelle.

Il nous est donc apparu nécessaire de définir l'action de formation avant d'en évaluer la qualité – tout particulièrement au regard de notre volonté de définir la formation professionnelle en réponse aux besoins.

La formation doit permettre à la personne d'obtenir à la fois une habilitation pour les formations réglementaires, une certification pour les formations répondant aux besoins de compétences des entreprises, et un diplôme ou un titre pour les formations répondant aux besoins en qualification des personnes et de l'économie en général.

Partant de ce postulat, chaque action de formation doit impérativement prévoir :

- une phase d'évaluation préalable permettant de mesurer le niveau initial du bénéficiaire, les prérequis et l'identification des connaissances déjà acquises ;
- une phase d'apport de connaissances pouvant s'appuyer sur plusieurs supports ou méthodes pédagogiques ;
- une phase d'évaluation finale permettant de valider l'acquisition des connaissances nécessaires à l'obtention de l'habilitation, la certification, le titre ou le diplôme visé formalisé par un document écrit.

Ces trois phases constituent pour nous une réponse aux exigences de qualité nécessaire à l'autonomie des bénéficiaires souhaitée par le gouvernement. Les blocs de compétences nécessitent qu'on s'assure que le bénéficiaire peut avoir un parcours de formation entier qui le mène à la certification, donc avec la garantie d'une validation certifiée limitée dans le temps.

FO propose un texte qui donne leur définition de l'action de formation en deux parties : une partie « socle » qui reprend l'essentielle des propositions de la CGT et une partie CPF pour répondre à la suppression des listes – qui reprend également nos propositions.

Ils proposent que soient éligibles au CPF, les formations visant un titre, diplôme et certification inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ou inscrites à l'inventaire, « lorsqu'elles sont indispensables pour permettre l'accès, le retour, ou l'évolution dans l'emploi ». Ce dernier point étant un point de désaccord avec notre proposition, puisqu'elle permet d'ouvrir l'inventaire aux salariés en activité.

Les deux textes (CGT et FO) sont complémentaires, même si dans la proposition FO il manque une partie sur l'évaluation qui doit être indissociable de l'action de formation. Pour qu'une formation soit de qualité, il faut qu'elle soit évaluée tout au long de l'action de formation.

FACE À CES PROPOSITIONS (CGT ET FO, LES AUTRES N'AYANT RIEN PROPOSÉ) QUE PENSE LE PATRONAT ?

Le fait qu'on ait une définition large de l'action de formation leur paraît intéressant. Qu'elle englobe tout le parcours aussi.

Ce qui gêne le patronat, c'est la référence à la certification dans la définition de l'action de formation proposée par FO. En revanche, ils sont très attachés à ce qu'on conserve une référence à la certification pour ce qui est éligible au CPF.

Pour autant, ils considèrent comme évident qu'une évaluation doit se concrétiser par quelque chose, mais la certification en tant que tel ne leur convient pas. Il faut également prendre en compte toute forme de formation qui ne soit pas forcément reconnue à la fin par une certification. C'est un vrai point dur pour eux. S'ils ne sont pas opposés à des évaluations en aval et en amont, ils pensent qu'il faut rajouter la dimension d'évaluation en situation de travail.

ET LA CFDT ?

Ils se disent particulièrement attachés à la notion de certifiant et de certification. Selon eux, la précédente réforme a acté le fait de sor-

tir d'une logique de formation pour passer à une logique de compétences qui induit la référence à la certification.

REPARTIR D'UNE RÉPONSE AUX BESOINS

Pour la CGT, il faut, sur les questions de certifications, également repartir d'**une réponse aux différents besoins pour des formations courtes, de moyenne durée ou plus longues** :

- formations courtes : un document écrit qui certifie de l'acquisition des connaissances, l'habilitation ;
- formations de moyenne durée et plus longue : un document écrit justifiant de la validation d'une certification, d'un titre ou d'un diplôme.

Quelle que soit la durée, les formations qualifiantes doivent être privilégiées.

Exemple : Un usineur doit avoir un certain nombre de savoir-faire professionnels, mais s'il veut évoluer par rapport aux techniques, comprendre pourquoi parfois il n'arrive pas à obtenir la pièce, il faut qu'il ait des savoirs sur la mécanique générale. Si on lui apprend juste la commande numérique sans savoirs supplémentaires lui permettant de structurer son esprit, on passera à côté de ses capacités d'évolution et y compris de ses capacités à intervenir directement dans la chaîne de production. Les gestes professionnels doivent être accompagnés de savoir-faire pour comprendre la mécanique générale.

Le Medef est d'accord dans l'esprit, sous réserve de trouver la bonne formulation. Il n'y a pas que le geste, les autres savoirs et savoir-faire sont également indispensables : sans eux, il n'y a pas de professionnalisation. La dimension de mise en valeur dans la professionnalisation est intéressante. Le patronat souhaite réfléchir dessus.

DES DIVERGENCES AU SEIN DU PATRONAT

En fin de séance, les trois organisations patronales ont exprimé leurs divergences en matière d'apprentissage.

Pour la CPME, dans le cadre d'un monde en mutation, l'alternance doit devenir la modalité privilégiée d'entrée et de

retour dans le monde du travail. Cela n'exclut pas que tout individu doit disposer d'un socle de connaissances et d'une base éducative, qui relèvent de sa formation initiale. Elle cite les trois piliers de sa vision politique des enjeux de l'alternance gérée par les partenaires sociaux :

- la connaissance des besoins au niveau de l'entreprise de la branche et des territoires. Elle demande des moyens qui doivent être fléchés par les entreprises mais puisés dans les moyens de l'alternance ;
- la définition des référentiels d'activité des formations professionnelles par les partenaires sociaux, en partenariat avec l'éducation nationale sur le volet académique mais en inversant les facteurs. C'est le volet professionnel qui doit avoir la primauté sur la définition du référentiel et donc des attentes autour du savoir académique. Cela nécessite l'implication de professionnels, employeurs et salariés pour la validation des compétences nécessaires à l'activité d'un métier. Il y a des professions dans lesquelles cela se fait très bien (les coiffeurs par exemple) ;
- la maîtrise des financements qui doivent permettre le développement de l'alternance. La CPME propose le financement au contrat, mais cela pourrait être organisé avec une mutualisation.

L'U2P est en désaccord avec le financement de l'apprentissage au contrat – comme le contrat de professionnalisation pour lequel s'applique une notion de strict coût pédagogique. Les apprentis doivent pouvoir être financés en tenant compte des éléments liés au nombre d'apprentis formés, au coût de la formation et aux frais de fonctionnement et d'investissement des CFA. Impossible de définir un coût unique pour une même certification à l'ensemble du territoire, donc il faut une péréquation au niveau interprofessionnel. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de confier aux régions l'accompagnement des CFA.

Le Medef semble partager la position de la CPME.

Un texte patronal devrait être envoyé aujourd'hui pour la prochaine séance du 20 décembre.